

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR D'ISSOUDUN

268, RUE PRINCIPALE, ISSOUDUN, G0S 1L0

TÉL. : (418) 728-2006 - FAX : (418) 728-2303

Le 31 juillet 2008



Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus, copie d'une résolution adoptée par notre conseil municipal le 7 juillet 2008

Les documents ci-inclus vous sont expédiés pour votre information.

Les documents ci-inclus vous sont expédiés à votre demande.

Documents inclus :

Suzanne T. Croteau

Suzanne T. Croteau
Directrice générale

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR D'ISSOUDUN
268, RUE PRINCIPALE, ISSOUDUN, G0S 1L0
TÉL. : (418) 728-2006 ~ FAX : (418) 728-2303

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun, d'une résolution adoptée unanimement par les membres du conseil de ladite municipalité lors d'une séance régulière tenue le septième jour du mois de juillet de l'an deux mil huit.

RÉSOLUTION NO 2008-07-121

RÉSOLUTION D'APPUI AU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Laflamme et résolu unanimement que la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun fasse parvenir cette résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Suzanne T. Croteau,
Directrice générale

Ce 31 juillet 2008